



DECISION N° 2024-5

**Assistance juridique de la Commune dans le cadre
d'une consultation complexe en droit social - SCP
VIAL - PECH DE LACLAUSE - ESCALE - KNOEPPFLER -
HUOT - PIRET - JOUBES**

Direction Affaires Juridiques Mutualisée
Pôle Accompagnement Juridique

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 09 novembre 2022 portant subdélégation de signature à François DUSSAUBAT, Adjoint ;

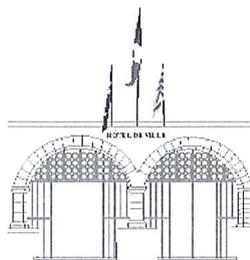
Vu l'article L.2512-5 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que la commune de Perpignan a eu besoin d'assurer la défense de ses intérêts dans le cadre d'une consultation complexe en droit social pour assurer les modalités de reprise du personnel de droit privé de l'Office de Tourisme Communautaire par l'Office de Tourisme Municipal ;

Considérant qu'une convention d'honoraires a été conclue entre la SCP VIAL-PECH de LACLAUSE-ESCALE-KNOEPPFLER-HUOT-PIRET-JOUBES et la Ville de Perpignan, sur la base d'une prestation forfaitaire ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville procédera au règlement des honoraires dus à la SCP VIAL-PECH de LACLAUSE-ESCALE-KNOEPPFLER-HUOT-PIRET-JOUBES représentée par Maître PECH de LACLAUSE pour un montant total de 2 520 euros TTC ;



ARTICLE 2 : Le Directeur général des Services et Monsieur le Receveur Municipal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

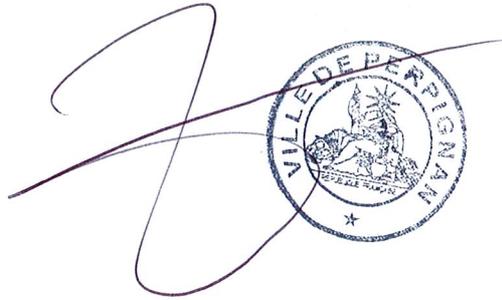
Fait à Perpignan, le **04 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240104-184344-AU-1-1

Accusé reçu le : **04 JAN. 2024**

Affiché le : **04 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

A handwritten signature in purple ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of the City of Perpignan, with the text "VILLE DE PERPIGNAN" around the perimeter and a small star at the bottom.